



## Plan de tir

*13, 14, 15 et 16 juin 2007*

# 1. Dispositions générales

## 1.1 Principe

En prenant part au 57<sup>ème</sup> Giron des Jeunesses de l'Aubonne, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

## 1.2 Durée, heures de tir et ouverture du bureau

### Stand de Tir de Montherod

<b>Mercredi 13 juin 2007</b>	<b>16.00 – 20.00</b>
<b>Jeudi 14 juin 2007</b>	<b>16.00 – 20.00</b>
<b>Vendredi 15 juin 2007</b>	<b>16.00 – 20.00</b>
<b>Samedi 16 Juin 2007</b>	<b>08.00 – 12.00 et 13.00 – 17.00</b>

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de munition 60 minutes avant la fin des tirs.

## 1.3 Inscriptions

A l'avance, par l'intermédiaire des sociétés ou sur place au bureau des tirs. Le stand n'étant équipé que de quatre cibles, des rangeurs sont organisés. Les rangeurs seront attribués en fonction de l'arrivée des inscriptions.

## 1.4 Nombre de cibles

Quatre cibles électroniques à 300m (SIUS), conformes aux règles de FST et agréées par la SIHSSM.

## 1.5 Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions sont remises le jour-même, sur présentation des feuilles de stand au bureau. Les autres prix seront remis le dimanche de la fête.

## 1.6 Livret de tir

Le livret de tir au prix de CHF 5.- est obligatoire pour tous les participants. Les feuilles de stand doivent être présentées au bureau après les tirs.

## 1.7 Participants

Le tir est réservé uniquement aux membres des sociétés de Jeunesses du Giron de l'Aubonne ainsi qu'aux sociétés invitées et leurs anciens membres respectifs.

## 1.8 Munitions

Seule est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée et tirée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF 0.35, y compris la taxe de sport ; son prix est compris dans celui des passes. Les douilles restent la propriété de la société de tir de Montherod. La munition non tirée est remboursée au bureau de tir.

### **1.9 Armes**

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux prescriptions de la Fédération Suisse des Tireurs (PTF - FST) ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS. Il est interdit de transporter dans le stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable de l'inobservation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagé ou perdu.

### **1.10 Déroulement et règles de tir**

Les règles de tir de la Fédération suisse des tireurs (PTF – FST) sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant les feuilles de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, elles doivent être visées par les auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs. Toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants peut être exclue du tir.

### **1.11 Marquage**

Systeme SIUS, conforme aux règles de la FST.

### **1.12 Assurances**

Tous les tireurs et tout le personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'AAST. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'AAST.

### **1.13 Dispositions finales**

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions de ce plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affichage au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'Organisation.

## 2. Cibles

### 2.1 Cible exercice

<i>Armes</i>	Selon point 1.9 des dispositions générales
<i>Champ des points</i>	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
<i>Nombre de coups</i>	5, coup par coup, interruption à volonté
<i>Position</i>	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
<i>Prix de la passe</i>	CHF 5.- (la passe CHF 3.25 et la munition CHF 1.75)
<i>Distinction</i>	Aucune
<i>Répartition</i>	Aucune
<i>Classement</i>	Aucun
<i>Dispositions spéciales</i>	Nombre de passes illimité

### 2.2 Cible Boyard (Giron)

<i>Armes</i>	Selon point 1.9 des dispositions générales
<i>Champ des points</i>	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
<i>Nombre de coups</i>	4, coup par coup, sans interruption 1 série de 4 coup en 1 minute
<i>Position</i>	Mousqueton : couché bras franc Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
<i>Prix de la passe</i>	CHF 15.- (la passe CHF 11.50 et la munition CHF 3.50)
<i>Distinction</i>	Individuelle, aucune
<i>Classement individuel</i>	Compte pour le classement des rois, au meilleur total des points des cibles <i>Boyard</i> ou <i>Passe-Partout</i> , appuyé par les meilleurs coups de la passe en question, puis l'âge le plus bas (voir classement sous chiffre 3.2)
<i>Classement sociétés</i>	Moyenne calculée sur 70% des participants en raison des meilleures passes <i>Boyard</i> d'une société, augmentée de 2% de la moyenne des passes restantes. Minimum 4 participants par société. Classement séparé (voir chiffre 3.2)
<i>Dispositions spéciales</i>	Passe unique à participation obligatoire pour tous les membres des sociétés du giron

### 2.3 Cible Passe-Partout (individuel)

<i>Armes</i>	Selon point 1.9 des dispositions générales
<i>Champ des points</i>	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
<i>Nombre de coups</i>	5, coup par coup, sans interruption 1 série de 3 coups en 1 minute
<i>Position</i>	Mousqueton : couché bras franc Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire
<i>Prix de la passe</i>	CHF 15.- (la passe CHF 11.50 et la munition CHF 3.50)
<i>Distinction</i>	Individuelle, aucune
<i>Classement individuel</i>	Compte pour le classement des rois, au meilleur total des points des cibles <i>Passe-Partout</i> ou <i>Boyard</i> , appuyé par les meilleurs coups de la passe en question, puis l'âge le plus bas (voir classement sous chiffre 3.2)
<i>Classement sociétés</i>	Aucune (voir chiffre 3.1)

*Dispositions spéciales*

Passé unique à participation obligatoire pour tous les membres des sociétés du giron

**2.4 Cible Père Fouras (distinction)**

*Armes*

Selon point 1.9 des dispositions générales

*Champ des points*

Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles

*Nombre de coups*

4, coup par coup, sans interruption

2 série de 3 coups en 1 minute

*Position*

Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui.

Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire

*Prix de la passe*

CHF 15.- (la passe CHF 11.50 et la munition CHF 3.50)

*Distinction*

Sur le total des 10 coups (médaille ou carte couronne)

	<i>Msq et fass 90 :</i>	<i>Fass 57</i>
<i>Actifs :</i>	85 pts	82 pts
<i>J et V :</i>	83 pts	81 pts
<i>JJ et SV :</i>	82 pts	80 pts

*Classement individuel*

Compte pour le challenge des 3 passes (voir classement chiffre 3.3)

*Classement anciens*

Au total des 10 coups à 10 pts, appui par le meilleur coup de la série marqué à 100 pts, puis l'âge le plus élevé

*Dispositions spéciales*

Ouverte aux tireurs des sociétés du Giron et invitées ainsi qu'aux anciens membres.

*Rachat*

Illimité ne compte pour aucun classement CHF 12.- (munition CHF 3.50)

### 3. Classements et prix

#### 3.1 Classement des sociétés

Les sociétés classées en 2 catégories :

- a) Les sociétés membres du Giron de l'Aubonne
- b) Les sociétés invitées

Pour chacune d'elles, ce sont les résultats de la passe *Boyard* qui sont comptabilisés. La moyenne est calculée sur 70% des résultats des meilleures passes des membres de la société, augmentée du 2% de la moyenne des passes restantes. Minimum 4 participants par société.

a) Dans la catégorie des sociétés membres du Giron de l'Aubonne, il sera attribué :

1ère	meilleure moyenne	couronne or + channe
2ème	meilleure moyenne	couronne argent + channe
3ème	meilleure moyenne	couronne simple + channe
	suivants	prix commun

b) Dans la catégorie des sociétés invitées, il sera attribué :

1ère	meilleure moyenne	couronne or + channe
2ème	meilleure moyenne	couronne argent + channe
	suivants	prix commun

#### 3.2 Classement des rois

Meilleure passe à la cible *Boyard* ou *Passe-Partout*, appuyé par les meilleurs coups de la passe en question, puis l'âge le plus bas.

Classement séparé filles et garçons membres du Giron et invités :

- a) garçons, membres des sociétés du Giron
- b) filles, membres des sociétés du Giron

Pour chacune des 2 catégories :

1er	Roi / Reine	couronne or + channe
2ème	Vice - roi / vice - reine	couronne argent + channe
3ème		palme simple + gobelet
4ème au 12ème		palme simple

- c) garçons, membres des sociétés invitées
- d) filles, membres des sociétés invitées

Pour chacune de 2 catégories :

1er	Roi / Reine	palme or + channe
2ème	Vice - roi / vice - reine	palme argent + channe
3ème		prix en nature

### **3.3 Classement individuel**

A l'addition des trois passes *Boyard*, *Passe-Partout* et *Père Fouras*, appuyé par les meilleurs coups, puis l'âge le plus bas.

Classement séparé filles et garçons, membres du Giron et invités confondus :

a) garçons, membres des sociétés du Giron et invitées

b) filles, membres des sociétés du Giron et invitées

Pour chacune des 2 catégories :

1er – 1ère	channe
2ème	channe
3ème	gobelet

### **3.4 Classement des anciens**

Classement des anciens en deux catégories :

a) messieurs

b) dames

Pour chacune des 2 catégories :

1er – 1ère	prix souvenir
2ème	prix souvenir
3ème	prix souvenir

Plan approuvé par la société Vaudoise des Carabiniers ( SVC )

Le président de la commission de tir

Le président du Comité d'Organisation

Jean-Luc Berger

Alain Forster